



Le Fonds Social Européen en France

Dossier de presse

Présentation générale

- L'Europe agit partout en France pour soutenir l'emploi, la formation et l'insertion professionnelle
- Deux grands programmes d'action 2007-2013 en Europe
- Le Fonds Social Européen, un partenaire face aux défis de la crise
- Le Fonds Social Européen, mode d'emploi
Lancement du nouveau site grand public du FSE en France le 2 décembre 2009 :
www.fse.gouv.fr

Annexe : Genèse et repères historiques

Publics & domaines d'action du Fonds Social Européen

Quelques exemples d'actions concrètes en France 2007-2013

Sécuriser l'emploi par la formation
Aider les entreprises à s'adapter aux mutations
Former à la création ou à la reprise d'entreprises
Intégrer des jeunes et lutter contre le décrochage scolaire
Encourager le développement durable
Accompagner les populations issues de l'immigration
Professionnaliser les services à la personne
Réinsérer des détenus
Accompagner les Publics en grande difficulté : les SDF
Priorités transversales
Favoriser l'égalité des chances entre les Femmes et les Hommes
Maintenir les Seniors dans l'emploi
Intégrer les personnes handicapées

Contacts presse

Publicis Consultants - Judith Tréhorel & Anne-Catherine Hehl : 01 44 82 45 50 / 45 53
judith.trehorel@consultants.publicis.fr – anne-catherine.hehl@consultants.publicis.fr

L'Europe agit partout en France pour soutenir l'emploi, la formation et l'insertion professionnelle

- **Le FSE en Europe**

Créé en 1957 par le Traité de Rome, le Fonds Social Européen est le principal instrument financier de l'Union européenne pour favoriser le développement de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelle.

Depuis plus de 50 ans, le FSE cofinance de nombreux projets pour soutenir l'emploi et la formation de millions de citoyens en France et dans les autres Etats membres. Tous les ans, ce sont près de 9 millions de citoyens européens qui bénéficient ainsi d'une aide directe du FSE.

Pour 2007-2013, avec le FEDER (Fond Européen de Développement Régional), le FSE est l'un des deux fonds structurels européens dont la mission est de renforcer la cohésion économique et sociale entre les 27 Etats membres.

- **Contre le chômage et l'exclusion**

Le FSE est l'instrument financier privilégié pour la mise en œuvre de la Stratégie européenne pour l'Emploi de Lisbonne. Il vise à améliorer la vie des citoyens de l'Union européenne en leur offrant de meilleures compétences et perspectives d'emploi.

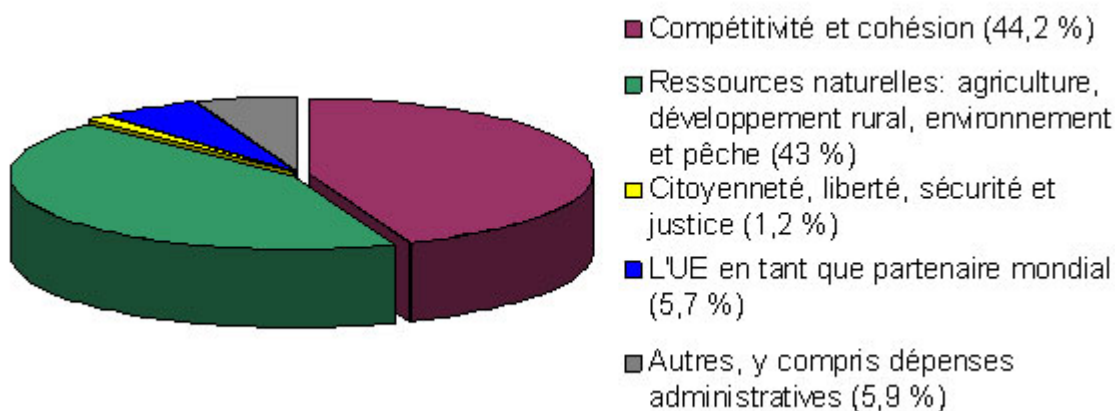
Le FSE aide les populations à s'adapter aux mutations du marché de l'emploi en cofinçant des projets de formation et des programmes d'aide à l'embauche. Il accompagne ainsi les efforts des travailleurs et des PME des Etats membres pour relever les défis liés à l'évolution de l'environnement économique.

Le FSE bénéficie notamment aux populations les plus exposées au chômage, à l'exclusion et à toutes formes de discrimination dans le domaine de l'emploi : travailleurs faiblement qualifiés, jeunes déscolarisés, seniors, femmes, populations des « quartiers » ou issues de l'immigration, anciens détenus, SDF...

10 % du budget européen

Si le FSE bénéficiait de 1 % du budget communautaire au moment de son lancement en 1957, il représente aujourd'hui **près de 10% du budget total de l'Union Européenne**, avec 75 milliards d'euros sur la période 2007-2013 (soit plus de 10 milliards d'euros par an).

**Les deux Fonds structurels FSE et FEDER,
instruments financiers de la politique européenne
« Compétitivité et Cohésion » : 1^{er} budget de l'Union européenne en 2009**



Le FSE assure une partie du financement des projets qu'il soutient. Ceux-ci doivent donc être co-financés par les Etats membres, les régions et les acteurs locaux publics ou privés.

L'ensemble des actions soutenues par le FSE bénéficieront ainsi pour la période 2007-2013 d'un total de 117,7 milliards d'euros, 37,7 milliards de financements nationaux publics et 3,8 milliards de financements nationaux privés venant s'ajouter aux 75,9 milliards d'euros de financements communautaires. (source : site web de l'Union européenne : http://ec.europa.eu/employment_social/esf/)

**Focus sur la répartition des financements FSE prévue pour 2007-2013
La France, au 6^{ème} rang des pays bénéficiaires**

Pologne	9.707 millions
Allemagne	9.380 millions
Espagne	8.057 millions
Italie	6.938 millions
Portugal	6.512 millions
France	5.394 millions
Royaume Uni	4.474 millions
(...)	(...)
Luxembourg	25 millions
TOTAL	75.952 millions

- **Les programmes FSE : une élaboration menée en partenariat**

Le Fond Social Européen ne finance pas de projets directement depuis Bruxelles.

Le Conseil européen fixe l'enveloppe globale des Fonds structurels, la répartit entre les pays et détermine les règles communautaires à respecter pour l'utilisation des financements.

Chaque Etat membre élabore ensuite, en concertation avec son partenariat, les Programmes Opérationnels nationaux ou régionaux tenant compte de son contexte économique et social sur le long terme. Ils sont ensuite approuvés au niveau européen.

Ces Programmes Opérationnels présentent les priorités et les objectifs à atteindre, le type d'opérations pouvant être mise en œuvre et les bénéficiaires possibles. La programmation pluriannuelle sur 7 ans assure une continuité dans le financement des actions soutenues qui ont ainsi l'avantage de pouvoir s'inscrire dans la durée.

Pour 2007-2013, le Programme Opérationnel FSE France est piloté, au plan national, par le Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi. En région, les préfets de région assurent le rôle d'autorités de gestions déléguées. Les enveloppes régionales FSE sont déléguées, pour partie, à des organismes pour la mise en œuvre d'actions dans leurs champs de compétences. C'est le cas, en particulier, des Conseils régionaux, notamment pour la formation et l'apprentissage, et des Conseils généraux pour l'insertion des publics vulnérables. Les projets cofinancés sont portés par un large éventail d'organismes des secteurs publics et privés : autorités nationales, régionales et locales, établissements d'enseignement et de formation, organisations non gouvernementales (ONG) et du secteur associatif, partenaires sociaux, associations professionnels et entreprises...

La Commission veille à la bonne application des règlements communautaires et des décisions prises. Elle co-préside les instances de suivi et d'évaluation, s'assure de la bonne mise en œuvre des programmes et réalise régulièrement des audits pour évaluer leur conformité.

Deux grands programmes d'action 2007-2013 en Europe

Pour 2007-2013, le Fonds Social Européen intervient au travers de deux programmes : « Convergence » et « Compétitivité régionale et emploi ».

- **« Convergence »**

Ce programme aide les régions économiquement les plus défavorisées en Europe à rattraper leur retard au nom de la « cohésion économique et sociale ». Ce sont les régions dont le PIB par habitant est inférieur à 75% de la moyenne communautaire. Ils bénéficient d'un taux d'intervention FSE de 85%.

Ses priorités : améliorer les systèmes d'éducation et de formation ainsi que l'efficacité des administrations publiques.

- **« Compétitivité régionale et l'emploi »**

Il soutient les politiques nationales, régionales et locales en matière d'emploi, de formation et d'insertion professionnelle.

Si le FSE finance 50% de la totalité de chaque programme national, les taux varient selon les projets.

Le Fonds social européen en France de 2007 à 2013

En France, le FSE prévoit d'investir près de **5,4 milliards d'euros** au total pour la période 2007-2013, dont :

- *au titre de la « Convergence »*, **881 millions d'euros** (17% du total), répartis entre la Réunion (516 millions), la Guadeloupe (174 millions), la Guyane (97 millions) et la Martinique (94 millions). Ces Départements d'Outre Mer disposent de leurs propres programmes opérationnels régionaux FSE. Ils bénéficient d'un taux d'intervention de 85%.
- *au titre de la « Compétitivité Régionale et l'Emploi »*, **un programme opérationnel national de 4.314 millions d'euros** (83% du total) avec un taux d'intervention de 50%.

Le programme « Compétitivité régionale et emploi »
Un programme national en prise directe avec les régions françaises

- La mise en œuvre du programme national « Compétitivité régionale et emploi » en France métropolitaine 2007-2013 est assurée par le Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi.
- Les montants FSE sont fortement déconcentrés dans les régions : 85% des crédits y sont répartis. Ils financent ainsi des projets locaux au plus près des préoccupations des territoires.
 Les projets du FSE y sont gérés par les services régionaux en charge de l'emploi et de la formation professionnelle¹ auprès des préfets de régions. Ceux-ci soutiennent les projets de centaines d'associations, collectivités locales, établissements de formation, entreprises qui leur soumettent et portent les projets.
- 15% des crédits sont gérés directement par le Ministère de l'Economie, de l'industrie et de l'emploi pour des projets d'envergure nationale répondant à trois enjeux majeurs pour la cohésion sociale en France :
 - l'intégration des publics en difficultés (notamment les jeunes) ;
 - le développement de la formation professionnelle ;
 - l'adaptation des salariés et des entreprises aux mutations de l'environnement économique

Répartition de l'enveloppe du Programme national FSE

Régions	2007-2013 euros courants
Alsace	124 599 444
Aquitaine	187 790 792
Auvergne	96 102 529
Basse Normandie	103 893 573
Bourgogne	105 155 787
Bretagne	183 304 085
Centre	138 664 215
Champagne-Ardenne	83 317 989
Corse	20 572 642
Franche-Comté	82 768 806
Haute Normandie	156 609 456
Ile-de-France	534 810 657
Languedoc-Roussillon	160 369 943
Limousin	51 012 951
Lorraine	136 545 484
Midi-Pyrénées	192 247 663
Nord-Pas-de-Calais	380 809 311
<i>dont Haut</i>	<i>31 141 121</i>
Pays-de-la-Loire	206 094 568
Picardie	128 735 680
Poitou-Charentes	127 885 066
Provence-Côte d'Azur	284 721 451
Rhône-Alpes	359 699 752
Total volet régional	3 845 711 844
Volet national	648 852 131
Total PO FSE	4 494 563 975

¹ Les Directions régionales du travail de l'emploi et de la formation professionnelle (DRTEFP) futures Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE)

Un programme dédié pour les régions les plus défavorisées « Convergence » dans les départements d'Outre Mer (DOM)

Chacun des quatre Départements d'Outre Mer dispose de son propre Programme Opérationnel FSE, avec des modalités de financement tenant compte de leurs objectifs spécifiques. La Réunion, la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane font partie des « régions ultrapériphériques » (comme les Açores, Madère, les îles Canaries pour les autres états membres). Leurs handicaps (éloignement, dépendance à l'égard de quelques produits) sont pris en compte avec le taux d'intervention majoré à 85%. Le total des financements prévus atteint 881 millions pour 2007-2013.

La Réunion (516 millions)

- développer une offre de formation innovante, favoriser la mobilité éducative et professionnelle
- renforcer la cohésion sociale, renforcer la qualification et la professionnalisation de la population

La Guadeloupe (174 millions)

- favoriser l'insertion durable sur le marché du travail
- adapter les compétences aux besoins et mutations du marché du travail
- lutter contre les discriminations
- soutenir le développement de Saint-Martin

La Guyane (97 millions)

- Accès à l'emploi et la formation
- Adaptation des travailleurs et des entreprises
- Cohésion et l'inclusion sociale par la lutte contre les discriminations
- Mise en réseau des acteurs sociaux

La Martinique (94 millions)

- Adaptation des salariés et des entreprises
- Inclusion par la formation et la qualification
- Inclusion sociale et lutte contre les discriminations

Le Fonds Social Européen, un partenaire face aux défis de la crise

En Europe, acteur de l'emploi sur le long terme, le Fonds Social Européen a su aussi réagir rapidement et se révéler ainsi un outil précieux pour sortir l'Europe de la crise et contribuer à la relance économique. Avec l'adoption en décembre 2008 du « Plan européen de relance économique », le FSE a ainsi pris des mesures pour :

- accélérer l'utilisation du solde de la programmation 2000-2006 (soit 7 milliards d'euros),
- doubler les avances sur les nouveaux projets 2007-2013, à 4,58 milliards d'euros,
- favoriser la mise en œuvre des programmes nationaux FSE en apportant temporairement 100% des fonds (à charge pour les pays membres de rétablir l'équilibre de leurs contributions avant 2013),
- alléger certaines contraintes administratives,
- simplifier la réglementation pour les petits projets.

En France, en 2009, le Fonds Social Européen a été mobilisé pour accompagner de nombreux axes du plan de relance (reclassement des salariés, création d'activité, formation ...). Cet effort inédit a montré la flexibilité de l'outil FSE au profit d'actions concrètes dans plusieurs domaines :

- des mesures en faveur du reclassement des salariés via le contrat de transition professionnelle
- le développement de l'aide à la création ou à la reprise d'entreprise
- des mesures en faveur de l'insertion professionnelle
- des mesures pour anticiper les mutations économiques et d'une manière générale pour l'élévation des qualifications sur le marché du travail

Au total en France, en 2009, ce sont plus de 150 millions d'euros que le FSE aura ciblé sur la sauvegarde de l'emploi en accompagnant la transition professionnelle, le reclassement des salariés et l'insertion active.

Le Fonds Social Européen « Mode d'Emploi »

La mise en œuvre du FSE est réalisée à partir d'un Programme Opérationnel national qui fixe les axes d'intervention stratégiques du FSE. Les projets soutenus par le FSE doivent également prendre en compte les sept priorités transversales définies au niveau national et communautaire. **Aussi, dans le cadre du Programme Opérationnel national français défini pour 2007-2013, les projets soutenus par le FSE doivent s'inscrire dans l'un des quatre axes d'intervention stratégiques suivants retenus :**

- **Adaptation au changement économique**
Aider les travailleurs et les entreprises à anticiper les mutations économiques en renforçant les compétences et la capacité d'adaptation : *Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, mobilité, reclassement.*
- **Accès à l'emploi pour les demandeurs d'emploi**
Favoriser l'accès, le maintien ou le retour dans l'emploi par la formation et faire reculer le chômage de longue durée : *chômeurs non indemnisés, politiques actives de l'emploi au profit des jeunes, migrants...*
- **Inclusion sociale par l'emploi et lutte contre toutes les discriminations**
Insertion de publics en difficultés sur le marché du travail, promotion de la diversité, actions au profit des populations des « quartiers »...
- **Développement du capital humain**
Stimuler l'innovation et la coopération transnationale dans le domaine des ressources humaines : *mise en réseau, promotion des TIC, innovation pédagogique ...*

Les sept priorités transversales définies au niveau national et européen

Les projets candidats à un soutien du FSE doivent également prendre en compte, selon la nature de l'opération, sept priorités transversales définies au niveau national et communautaire. Leur prise en compte dans les projets en quête de financements est un critère de choix. Elle peut également entraîner une bonification du taux de financement FSE.

Parmi ces sept priorités, une est impérative :

- *L'égalité entre les hommes et les femmes*

Les six autres priorités sont :

- *L'égalité des chances*
- *Le vieillissement actif*
- *Le développement durable*
- *L'intégration des personnes handicapées*
- *L'innovation*
- *Le caractère transnational ou interrégional*

Pour plus d'informations sur l'action du FSE en France

Nouveau site grand public du FSE mise en ligne le 2 décembre

www.fse.gouv.fr

A découvrir la cartographie des bénéficiaires, des exemples de projets, des témoignages vidéo... Une manne d'informations et d'illustrations concrètes en provenance des régions

Pour en savoir plus sur le contexte dans lequel ces projets ont été construits, à quels objectifs ils répondent, quelles actions ont été menées, quels publics ont pu en bénéficier, quels outils ont été produits et qui contacter pour en apprendre davantage...

Contacts presse :

Publicis Consultants - Judith Tréhorel & Anne-Catherine Hehl : 01 44 82 45 50 / 45 53
judith.trehorel@consultants.publicis.fr – anne-catherine.hehl@consultants.publicis.fr

1957 /2010 - LA MONTEE EN PUISSANCE DU FSE

Créé dans le cadre du Traité de Rome en 1957, le FSE est le plus ancien des Fonds structurels de l'UE. Si un taux d'emploi plus élevé a toujours constitué son objectif principal, le FSE n'en a pas moins adapté ses priorités au fil des ans pour faire face aux défis de chaque période:

- **dans les années 60**, le taux d'emploi était élevé - chez les hommes, du moins - et le FSE a mis l'accent sur la gestion de la migration des travailleurs en Europe et sur la modernisation de l'industrie grâce à des possibilités de recyclage. Il n'y avait pas, à l'époque, de stratégie globale pour l'emploi en Europe et les fonds étaient octroyés en fonction des besoins.
- **années 1970** : Les priorités se déplacent vers la lutte contre le chômage, en hausse chez les jeunes et les personnes peu qualifiées, ainsi que vers le soutien de l'emploi face à la restructuration dans certains secteurs (charbon, acier, textile, agriculture).
- **années 80** : Le FSE finance les formations aux nouvelles technologies (électronique et informatique) et soutient l'emploi et la restructuration des régions moins favorisées de Grèce, d'Espagne et du Portugal.
- **années 90** : L'activité du FSE intègre les programmes opérationnels nationaux et régionaux. Le « Livre blanc Delors » pose les bases d'une coordination des politiques d'emploi en Europe. Celle-ci devient une priorité en 1997, à travers la Stratégie Européenne pour l'Emploi. Le FSE devient l'instrument financier responsable de sa mise en œuvre. Les priorités s'orientent vers l'emploi des femmes, la faculté d'adaptation des travailleurs, l'entrepreneuriat, les qualifications et l'orientation professionnelle.
- **années 2000**: Le FSE élargit ses interventions aux douze nouveaux pays nouvellement entrés dans l'Union Européenne (Estonie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Hongrie, Slovaquie, Chypre, Malte, puis Roumanie et Bulgarie). Ses activités et champs de compétence s'élargissent aussi : le FSE cible les personnes qui peuvent éprouver des difficultés particulières à trouver un emploi, telles que les femmes, les jeunes et les travailleurs plus âgés. Il aide également les entreprises et les travailleurs à s'adapter aux forces du changement introduites par les nouvelles technologies et une société vieillissante. L'éducation et la formation tout au long de la vie constituent par exemple une nouvelle priorité. Le FSE soutient donc de nouveaux systèmes éducatifs et de nouvelles méthodes d'apprentissage. Il favorise également des projets impliquant plusieurs Etats membres sur le thème de la lutte contre les discriminations dans les domaines de l'emploi. L'entrepreneuriat est une autre priorité, les PME étant essentielles à la création d'emplois. Le FSE encourage et soutient donc les jeunes entrepreneurs de multiples façons. Dès fin 2008, il est orienté pour soutenir les plans de relance contre les impacts sur l'emploi de la crise.

Publics & domaines d'action du Fonds Social Européen

Quelques exemples d'actions concrètes en France pour 2007-2013

Sécuriser l'emploi par la formation	p 13
Aider les entreprises à s'adapter aux mutations	p 14
Former à la création ou à la reprise d'entreprises	p 15
Intégrer les jeunes et lutter contre le décrochage scolaire	p 16
Encourager le développement durable	p 17
Accompagner les populations issues de l'immigration	p 18
Professionaliser les services à la personne	p 19
Réinsérer les détenus	p 20
Accompagner les publics en grande difficulté : les SDF	p 21
 <i>Priorités transversales :</i>	
Favoriser l'égalité des chances entre les Femmes et les Hommes	p 22
Maintenir des Seniors dans l'emploi	p 24
Intégrer les personnes handicapées	p 25

SECURISER L'EMPLOI PAR LA FORMATION

Le FSE soutient les programmes de formation et d'insertion professionnelle pour permettre aux populations de s'adapter aux transformations du tissu économique et aux chocs qu'ils entraînent : accès à la formation, validation des acquis de l'expérience, sécurisation des trajectoires professionnelles ...

- Exemples d'actions soutenues par le FSE en France

Nord-Pas-de-Calais – Favoriser l'intégration dans des emplois durables

La crise a durement affecté le secteur automobile dans le Nord-Pas-de-Calais, le besoin de reconverter d'anciens salariés intérimaires et en CDD de la filière vers un emploi durable s'est fait sentir. Le FSE soutient entre 2009 et 2011 un projet de l'AFPA pour développer et mettre en œuvre avec des partenaires publics et privés une ingénierie spécifique d'accompagnement de ces publics défavorisés. Répartis sur 4 bassins d'emplois, des conseillers référents détachés par les partenaires, (AFPA, Pôle Emploi, Adecco, Adia, Crit, Manpower, Randstadt) ont accepté d'accompagner près d'un millier de demandeurs d'emploi.

Service du FSE de la DRTEFP – 03 20 96 48 65
FSE.DR-NORPC@de-nordpc.travail.gouv.fr

Limousin – Formation et maintien dans l'emploi d'une main d'œuvre peu qualifiée

Frappé par l'effondrement du marché automobile, l'équipementier Freudenberg Meillor a, en 2009, utilisé cette période de sous-utilisation de sa main d'œuvre pour mettre en place un plan de formation ambitieux de 439 de ses ouvriers et techniciens les moins qualifiés. Ce plan visait à renforcer leurs compétences dans la perspective de l'arrivée de nouvelles technologies adaptées aux moteurs et véhicules moins polluants. Au cotés de la région et de l'OPCAIM, le FSE a accompagné cette démarche pour la partie qualifiante de la formation.

Service du FSE de la DRTEFP – 03 20 96 48 65
FSE.DR-LIMOU@de-limou.travail.gouv.fr

Bourgogne et Rhône-Alpes - Montée en compétences pour rester dans l'emploi

L'Etat et le Fonds unique de péréquation (FUP) ont mis en place en avril 2009 un « Fonds d'urgence formation » pour faire face à la crise. Opcalia Bourgogne et Rhône-Alpes ont développé avec le soutien du FSE un projet interrégional nommé **RESIST**. Il intègre toutes les étapes (identification des publics les plus fragilisés, entreprises, salariés, diagnostic des besoins) pour construire un parcours de formation qualifiant adapté. Le projet vise plus spécifiquement les PME situées dans des zones très touchées et les entreprises les plus fragilisées par la crise.

Service du FSE de la DRTEFP – 03 80 76 29 08
FSE.DR-BOURG@dr-bourg.travail.gouv.fr
Service du FSE de la DRTEFP – 04 72 68 29 52
FSE.DR-RHONA@dr-rhona.travail.gouv.fr

AIDER LES ENTREPRISES A S'ADAPTER AUX MUTATIONS ECONOMIQUES

Le FSE soutient les mesures prises par les entreprises pour adapter les compétences de leurs salariés aux changements économiques et leur organisation du travail.

- Exemples d'actions soutenues par le FSE en France

Bretagne – S'adapter aux nouvelles techniques de l'électronique

L'entreprise TES Electronique Solutions a été cofinancée par le FSE en 2008, pour une opération visant à adapter les compétences des salariés aux techniques des nouvelles activités de l'entreprise récemment reprise. Ce projet a été accompagné dans le cadre d'une démarche plus globale mise en place par les services de la Préfecture du département du Finistère et la branche de l'électronique de l'Etat, notamment à travers un dispositif nommé STERNE (Sous-traitants, Electronique, Requalification, Nouveaux Emplois).

Service du FSE de la DRTEFP – 02 23 42 30 30
FSE.DR-BRETAG@dr-bretag.travail.gouv.fr

Ile-de-France – Diagnostics et sessions de formation pour 40 PME/PMI

L'association Optics Valley constituant un réseau des technologies optique, électronique et ingénierie logicielle, en région Ile-de-France, a bénéficié de crédits FSE en 2008 pour une opération intitulée « stratégie et moyens pour l'emploi dans les PME ». Il s'agissait d'accompagner 40 PME et PMI du territoire Francilien dans leur stratégie de développement économique et d'anticipation des mutations économiques, par le biais de diagnostics et de sessions de formation.

Service du FSE de la DRTEFP – 01 44 84 87 51
FSE.DR-IDF@dr-idf.travail.gouv.fr

Partenariat transnational (agriculture) – Prendre du recul avec des partenaires allemands et autrichiens

L'Inter AFOCG, réseau d'associations de formation au service des agriculteurs et des ruraux, accompagne des exploitants agricoles qui vivent une situation de crise et cherchent à adapter leurs entreprises à un contexte incertain. Le partenariat transnational mis en place avec l'organisme de conseil et de formation allemand BAG LFB und STeV et l'université autrichienne BOKU permet aux personnes de prendre du recul par rapport à leur situation et de voir d'autres façons de faire. Au sein de la BOKU, des recherches sont notamment menées sur la résilience et la capacité d'adaptation des systèmes agricoles lors de changements importants. Le FSE a financé un peu plus de 50% du coût total prévisionnel du projet (83.400 euros).

Joo Zimmermann – interafocg@globenet.org - 01 40 09 10 18

FORMER A LA CREATION OU A LA REPRISE D'ENTREPRISES

Le FSE peut accompagner des créateurs d'activité et des repreneurs d'entreprises existantes. Il cofinance notamment des démarches innovantes de formation de salariés pour qu'ils acquièrent les connaissances, les compétences et les savoir-faire indispensables à un futur chef d'entreprise

- **Exemples d'actions soutenues par le FSE en France**

Alsace – reprise d'une menuiserie par ses salariés

En Alsace, le FSE a soutenu une démarche de formation de quatre salariés candidats à la reprise d'une PME de menuiserie dont les dirigeants souhaitent transmettre leur savoir avant leur départ en retraite.

Service du FSE de la DRTEFP - 03 88 15 43 45
FSE.DR-Alsace@dr-alsace.travail.gouv.fr

Ile-de-France – 45 jeunes créateurs

En Ile-de-France, le FSE a cofinancé en 2008 un projet porté par un groupement de jeunes créateurs parisiens et bénéficiant à 45 jeunes de bas niveau de qualification pour un accompagnement de leur projet de création d'activité.

Service du FSE de la DRTEFP – 01 44 84 87 51
FSE.DR-IDF@dr-idf.travail.gouv.fr

Poitou-Charentes – formation de salariés repreneurs

Les crédits FSE ont en 2008 soutenu un projet de l'OPCAMS (Organisme paritaire collecteur agréé des métiers et services) pour accompagner des salariés d'une entreprise cédée par ses propriétaires de plus de 50 ans. La formation se décompose en 3 étapes complémentaires : un stage de 5 jours de préparation à l'installation, des modules de formation "à la carte" qui permettent au stagiaire de personnaliser sa formation et une formation interne dispensée par le chef d'entreprise pour former son salarié, en situation, jusqu'à la reprise effective. Elle favorise le transfert des savoir-faire et de l'expérience professionnelle.

FSE – Mission Europe de la DRTEFP – 05 49 50 10 35
FSE.DR-POITOU@dr-poitou.travail.gouv.fr

INTEGRER LES JEUNES ET LUTTER CONTRE LE DECROCHAGE SCOLAIRE

Les jeunes figurent parmi les catégories prioritaires ciblées par le FSE. Celui-ci ambitionne de réduire l'écart entre le taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans et celui des adultes.

Les programmes soutenus par le FSE visent en particulier à améliorer l'insertion des jeunes victimes de l'échec scolaire.

- **Exemples d'actions soutenues par le FSE en France**

Alsace, Champagne-Ardenne, Picardie - « Ecoles de la deuxième chance »

Le FSE cofinance les projets « d'Ecoles de la deuxième chance » dans plusieurs régions comme l'Alsace, la Champagne-Ardenne et la Picardie. Les projets programmés proposent une étape de découverte des milieux professionnels et d'orientation vers une formation qualifiante des jeunes. En Corse ce dispositif a mis l'accent sur l'insertion scolaire et professionnelle des apprenants dans le secteur agricole.

Service du FSE de la DRTEFP - 03 88 15 43 45

FSE.DR-ALSACE@dr-alsace.travail.gouv.fr

Service actions européennes de la DRTEFP - 03 26 69 57 26

fse.dr-champ@travail.gouv.fr

Service du FSE de la DRTEFP - 03 22 22 42 48

FSE.DR-PICARDIE@dr-picardie.travail.gouv.fr

Nord-Pas-de-Calais - Lutte contre la déscolarisation

Le FSE accompagne l'Association départementale du Nord pour la sauvegarde de l'enfant et l'adulte (ADSNEA) qui a mis en place des actions à destination des jeunes de 12 à 20 ans issus de la métropole lilloise et confrontés à l'échec scolaire ou ne trouvant pas de place en organisme de formation.

Service du FSE de la DRTEFP – 03 20 96 48 65

FSE.DR-NORPC@de-nordpc.travail.gouv.fr

Poitou-Charentes – Elèves en situation d'échec scolaire

Le FSE a soutenu l'implantation de pôles d'accompagnement à la qualification et à l'insertion (PAQI) dans tous les bassins de formation. Les PAQI permettent de prendre en charge des élèves en situation d'échec scolaire, repérés par l'Education nationale et les partenaires du réseau public de l'insertion des jeunes. Le PAQI de La Rochelle (Charente Maritime) accueille des jeunes primo arrivants non francophones et leur dispense des cours de langue. Le PAQI de Montmorillon (Vienne) offre à des jeunes du territoire des modules de formation destinés à la lutte contre l'illettrisme. Le PAQI de Saint Maixent (Deux Sèvres) est réservé à des jeunes handicapés mentaux.

FSE – Mission Europe de la DRTEFP – 05 49 50 10 35

FSE.DR-POITOU@dr-poitou.travail.gouv.fr

ENCOURAGER LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Les programmes encourageant « la croissance économique et le développement durable » entrent dans le champ d'application du FSE pour la période 2007-2013.

- **Exemples d'actions soutenues par le FSE en France**

Nord Pas-de-Calais – Adapter au Développement durable la formation dans le BTP.

Le FSE a sélectionné un projet innovant porté par le GIP FCIP contribuant à sensibiliser les professionnels du bâtiment aux problématiques du développement durable et de la qualité environnementale. Cette opération a permis de déployer une ingénierie visant à construire ou adapter les outils pédagogiques et l'offre de formation dans ce domaine. Une expérimentation auprès de 100 demandeurs d'emploi a pu être réalisée dans la perspective de transférer les pratiques et les modules de formation à l'ensemble des GRETA et centres AFPA de l'académie de Lille.

Service du FSE de la DRTEFP – 03 20 96 48 65
FSE.DR-NORPC@de-nordpc.travail.gouv.fr

Midi-Pyrénées - Chantier d'insertion autour de la récupération et du recyclage

Le FSE accompagne dans la région de Tarbes, l'association Récup'Actions 65 qui a développé une offre d'insertion auprès des publics les plus éloignés de l'emploi : chômeurs de longue durée, bénéficiaires des minimas sociaux et jeunes sans qualification. Récup'Actions 65 dispose de cinq ateliers supports ayant permis d'accueillir plus de 95 salariés en 2008 et de leur proposer des activités utiles: collecte et valorisation de déchets d'emballage, de textiles et papiers pour le compte d'entreprises, de particuliers ou de communes, récupération et vente de livres d'occasion, collecte et valorisation de déchets d'équipements électroniques et électriques (...)

Service du FSE de la DRTEFP – 05 67 73 63 64
FSE.DR-MIDIPY@dr-midipy.travail.gouv.fr

Ile-de-France - BATIRECO, préparer les professionnels du BTP aux enjeux de demain

Le FSE co-finance sur la période 2007-2010 le projet BATIRECO, porté par la Fédération du BTP de Seine et Marne, qui s'inscrit dans le cadre du « Grenelle de l'environnement ». Il porte sur la rénovation du bâti ancien et est destiné aux artisans et PME qui manquent des qualifications nécessaires au regard des nouvelles approches environnementales et technologiques et des nouvelles attentes de la clientèle. Ce projet concerne l'ensemble des métiers de la filière. Il propose deux chantiers écoles et la mise en réseau de tous les professionnels de la filière. Il est mis en oeuvre au profit des entreprises, des salarié(e)s du bâtiment, des donneurs d'ordre, des collégiens, lycéens et apprentis du département.

Service du FSE de la DRTEFP – 01 44 84 87 51
FSE.DR-IDF@dr-idf.travail.gouv.fr

ACCOMPAGNER LES POPULATIONS ISSUES DE L'IMMIGRATION

Les migrants et les populations issues de l'immigration font partie des catégories prioritaires à accompagner pour lutter contre les discriminations dans l'accès à l'emploi et favoriser l'inclusion sociale avec des programmes : accueil des nouveaux migrants, intégration des jeunes français de parents immigrés habitant les quartiers en crise...

- **Exemples d'actions soutenues par le FSE en France**

Ile-de-France – « Nos quartiers ont des talents »

Le FSE a cofinancé l'association « Nos quartiers ont des talents » pour une action de promotion de la diversité au sein des entreprises par un repérage des futurs talents issus des quartiers prioritaires. Elle leur propose une préparation au processus de recrutement et leur mise en relation avec des professionnels de l'entreprise. Ce projet stratégique a été initié par le MEDEF et Pôle Emploi en Ile-de-France, afin de faciliter l'insertion des jeunes diplômés plus particulièrement des quartiers sensibles.

Service du FSE de la DRTEFP – 01 44 84 87 51
FSE.DR-IDF@dr-idf.travail.gouv.fr

Corse – Sensibilisation à la diversité

Le FSE a accompagné un projet de sensibilisation des chefs d'entreprises à la diversité et la lutte contre les discriminations à l'embauche. Le Centre régional d'Appui aux acteurs de l'insertion et de l'intégration a ainsi organisé des journées d'animation « Approche spécifique des discriminations sur le marché du travail » - à Ajaccio et à Porto Vecchio. Les objectifs étaient d'identifier les moyens de distinguer des actes et pratiques discriminatoires dans le parcours de l'emploi et de les combattre grâce aux dispositifs de lutte contre les discriminations.

Service du FSE de la DRTEFP – 04 95 23 90 23
FSE.DR-CORSE@dr-corse.travail.gouv.fr

Bourgogne - Les techniques de « coaching » des sportifs de haut niveau

Le FSE a soutenu le PLIE de Dijon dans un projet mené avec l'Université de Bourgogne pour revaloriser l'estime de soi des publics issus de l'immigration. L'université a mis en pratique, auprès de ces publics, les techniques de « coaching » utilisées auprès des sportifs de haut niveau.

Service du FSE de la DRTEFP – 03 80 76 29 08
FSE.DR-BOURG@dr-bourg.travail.gouv.fr

PROFESSIONNALISER LES SERVICES A LA PERSONNE

La création et de développement de petites structures de services à la personne représentent un important gisement potentiel d'emplois. Leur pérennisation passe par une professionnalisation de ses acteurs.

- Exemples d'actions soutenues par le FSE en France

Aquitaine – Plateforme de mise en réseau et de professionnalisation

Le FSE a accompagné un projet porté par la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) des Landes pour stimuler la création d'un véritable réseau d'entreprises de services à la personne. Ce projet portait sur la création d'une plateforme permettant la mise en réseau et la professionnalisation des entreprises de service à la personne existantes tout en encourageant la création de nouvelles structures. Ce projet innovant est pilote sur le territoire français et servira de référence à l'ensemble des CCI de France.

Service du FSE de la DRTEFP – 05 56 99 96 46
FSE.DR-AQUIT@travail.gouv.fr

Limousin – formations pour les services à la personne

Dans le secteur en essor des services à la personne, le Limousin a programmé un projet de formation à domicile de salariés au diplôme d'état d'auxiliaire de vie sociale et à la mise en application de la Validation des acquis et de l'expérience (VAE) afin de permettre l'accès à des emplois mieux qualifiés, voire à d'autres qualifications de type aide soignante.

Service du FSE de la DRTEFP – 03 20 96 48 65
FSE.DR-LIMOU@de-limou.travail.gouv.fr

Nord-Pas-de-Calais – Formation dans les entreprises artisanales,

Le FSE a en 2008 appuyé l'Organisme paritaire collecteur agréé des métiers et services (OPCAMS) pour un projet de plan de formation dans le secteur des entreprises artisanales. Ce plan bénéficie en particulier aux femmes de faible niveau de qualification à travers des démarches de VAE.

Service du FSE de la DRTEFP – 03 20 96 48 65
FSE.DR-NORPC@de-nordpc.travail.gouv.fr

APPUYER LA REINSERTION DES DETENUS

Les personnes sous main de justice constituent un public rencontrant des difficultés spécifiques. Le FSE leur a permis de bénéficier d'actions mises en œuvre dans diverses régions.

- **Exemples d'actions soutenues par le FSE en France**

En Bretagne – Apprentissage dans une chaudronnerie

Le FSE a accompagné le GRETA de Lorient pour un projet d'entreprise d'apprentissage pour les personnes sous main de justice mis en œuvre au sein d'une entreprise de chaudronnerie en centre pénitentiaire.

Service du FSE de la DRTEFP – 02 23 42 30 30
FSE.DR-BRETAG@dr-bretag.travail.gouv.fr

Rhône-Alpes – Accompagnement professionnel

Le FSE a soutenu le GREP Rhône-Alpes pour des actions d'accompagnement professionnel des personnes placées sous main de justice et en provenance des établissements pénitentiaires.

Service du FSE de la DRTEFP – 04 72 68 29 52
FSE.DR-RHONA@de-rhona.travail.gouv.fr

Languedoc-Roussillon – Insertion dans les secteurs vini-viticoles

Le FSE a financé un projet particulièrement innovant, porté par le GIP FORMAVIE. Celui-ci a développé des parcours d'insertion professionnelle des détenus dans les secteurs viti-viticole et agricoles. Ce projet a bénéficié du soutien d'exploitants, d'entreprises de la région et des administrations pénitentiaires de la région.

Service du FSE de la DRTEFP – 03 80 76 29 08
FSE.DR-BOURG@dr-bourg.travail.gouv.fr

ACCOMPAGNER LES PUBLICS EN GRANDE DIFFICULTE : BENEFICIAIRES DU RSA ET SDF

Le FSE soutient les programmes d'accompagnement individualisés des personnes durablement exclues du marché du travail pour favoriser leur réinsertion professionnelle et sociale.

France (national) – Favoriser l'autonomisation

Le FSE a soutenu au niveau national un projet porté par l'Association des cités du secours catholique (ACSC) pour l'accompagnement vers l'emploi des personnes sans domicile fixe à Paris. Il s'agit d'actions de découverte et d'expérimentations croisées de pratiques, méthodes et outils pour favoriser l'autonomisation des usagers des structures sociales.

Ile-de-France – De l'errance à l'emploi avec « Le Cœur des Haltes »

Le FSE a co-financé en 2007 l'association « Le Cœur des Haltes » qui oeuvre à Paris pour aider au retour à l'emploi les personnes en grande exclusion, sans emploi, sans domicile ou avec un logement précaire. L'association assure un accompagnement individualisé tenant compte de leur situation d'errance, de leur survie précaire, de leur état de santé psychologique généralement déficient et de leur handicap linguistique ou scolaire.

Service du FSE de la DRTEFP – 01 44 84 87 51
FSE.DR-IDF@dr-idf.travail.gouv.fr

Haute Normandie – Accompagner les bénéficiaires du rSa

Le FSE accompagne la politique d'inclusion active du département de l'Eure, qui a expérimenté en pionnier, dès 2007, le Revenu de Solidarité Active. Fort des partenariats construits, le Département a organisé une dizaine de plateformes déconcentrées sur ses Unités Territoriales d'Action Sociale pour accueillir les nouveaux entrants dans le rSa pour des séances d'information collective. L'entretien est destiné à mieux comprendre les difficultés de la personne et de lui proposer le type d'accompagnement le plus adapté à sa situation.

Service du FSE de la DRTEFP – 02 32 76 16 72
FSE.DR-HNORM@dr-hnorm.travail.gouv.fr

FAVORISER L'EGALITE DES CHANCES ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

L'égalité des chances entre les femmes et les hommes est une priorité transversale de l'Union européenne qui doit être systématiquement intégrée dans toutes les opérations soutenues par le FSE.

- *Le FSE exige que ce principe d'égalité des chances entre les femmes et les hommes soit pris en compte dans chacune des actions et politiques qu'elle soutient.*
- *Le FSE finance par ailleurs des projets spécifiques visant à corriger les inégalités existantes entre les hommes et les femmes*

Supprimer les écarts de rémunérations entre les hommes et les femmes, porter à 60% le taux d'emploi des femmes, augmenter le taux d'accès à la formation, concilier vies professionnelle et familiale font partie des objectifs des programmes du FSE.

Afin que l'égalité homme/femme soit une donnée intégrée à tous les projets, le FSE a mis en œuvre un dispositif permettant d'assurer et de promouvoir son respect :

- Les opérateurs sont tenus d'indiquer si une opération prend en compte la priorité égalité hommes femmes spécifiquement (l'opération est menée pour répondre spécifiquement à la priorité), de manière secondaire (l'opération n'a pas pour objectif premier de répondre à la priorité mais peut y contribuer), ou sans objet (l'objet de l'opération n'a pas de lien particulier avec la priorité concernée).
- Pour les opérations qui prennent en compte l'égalité hommes femmes de manière remarquable, l'intervention du FSE peut être portée au taux maximal de 65% du coût total.
- Au regard des autres priorités transversales du programme, l'égalité hommes femmes constitue la 2^{ème} priorité, après l'égalité des chances, en termes de programmation de crédits FSE.
- Le Service des Droits des Femmes et de l'Egalité (SDFE) donne un avis sur la qualité de la prise en compte de l'égalité entre les hommes et les femmes dans toutes les opérations présentées au niveau national. Ses délégations régionales (DRDFE) sont également très souvent associées dans les régions.

FAVORISER L'EGALITE DES CHANCES ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

- **Exemples d'actions soutenues par le FSE en France**

Nord-Pas-de-Calais – Assistance à la création d'entreprises

Le FSE a financé en 2008 l'opération portée par l'association Initiatives Plurielles pour accompagner des femmes candidates à la création ou au développement de leur propre activité économique (micro-projets, entreprises...) à travers un suivi personnalisé. Les participantes (la plupart sans activité professionnelle ou bénéficiaires du RMI) ont ainsi bénéficié d'un accompagnement individuel et collectif aussi bien dans la phase amont de préfiguration de leur projet que dans la phase aval de mise en œuvre et de consolidation

Service du FSE de la DRTEFP – 03 20 96 48 65
FSE.DR-NORPC@de-nordpc.travail.gouv.fr

Poitou-Charentes - Aide à la Reprise d'Activité

Le FSE a été mobilisé en 2008 pour soutenir l'Aide à la Reprise d'Activité des Femmes (ARAF) – dispositif visant à favoriser la reprise d'activité des femmes par une aide matérielle- pour faire face aux frais générés par la garde d'un ou plusieurs enfants. L'intervention du FSE a permis de toucher plus de personnes, d'apporter des aides financières plus nombreuses, et des prestations adaptées aux caractéristiques des publics défavorisés.

FSE – Mission Europe de la DRTEFP – 05 49 50 10 35
FSE.DR-POITOU@dr-poitou.travail.gouv.fr

Bourgogne – Actions dans le BTP

Le FSE a accompagné l'Association Régionale Insertion Qualification (ARIQ) BTP pour une opération visant à modifier l'image des métiers du bâtiment auprès des publics demandeurs d'emploi féminins, et inversement, à modifier l'image des publics féminins auprès des entreprises du bâtiment. L'ARIQ travaille sur les questions de diversification à l'embauche, finance des formations destinées aux femmes pour favoriser leur évolution à l'interne dans l'entreprise et organise des formations intégrant les contraintes familiales.

Service du FSE de la DRTEFP – 03 80 76 29 08
FSE.DR-BOURG@dr-bourg.travail.gouv.fr

Languedoc-Roussillon – Familles monoparentales

Le FSE a accompagné un projet de structure d'accueil de jeunes enfants à des horaires atypiques (24h/24) dans un quartier où sont recensées de nombreuses familles monoparentales. L'espace permet à des femmes demandeuses d'emploi ou en situation professionnelle précaire, un retour à l'emploi.

Service du FSE de la DRTEFP – 04 67 15 77 26
FSE.DR-LROUSS@dr-lrouss.travail.gouv.fr

MAINTENIR LES SENIORS DANS L'EMPLOI

La gestion des âges est un enjeu majeur pour les entreprises et une priorité transversale du FSE, soit une priorité convergente à l'échelon national et communautaire. Le FSE soutient les dispositifs de formation tout au long de la vie, de gestion des âges et les stratégies dites de « vieillissement actif ».

L'objectif est d'atteindre un taux d'emploi de 50% pour les 55-64 ans.

- Exemples d'actions soutenues par le FSE en France

Aquitaine – Informer et sensibiliser les TPE/PME

Le FSE a soutenu des actions de communication, d'information et de sensibilisation à la gestion des âges par une méthode commune de conduite de diagnostics et la production d'outils transférables auprès des TPE/PME. Ce projet a été mené conjointement par la Confédération générale du patronat des petites et moyennes entreprises (CGPME) et l'Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT).

Service du FSE de la DRTEFP – 05 56 99 96 46
FSE.DR-AQUIT@travail.gouv.fr

En Ile-de-France – Transmettre les savoirs et les savoir faire

Le FSE a accompagné l'opération « transmission des savoirs de base et savoirs faire en situation de travail » animée par le cabinet MCC Mobilité. Cette opération doit permettre la transmission des compétences au sein d'entreprises du Val-d'Oise dont une part importante de l'effectif est en deuxième partie ou en fin de carrière. Ces entreprises cherchent à maintenir les savoirs faire professionnels peu ou pas formalisés des personnes expérimentées appelées à partir à la retraite.

Service du FSE de la DRTEFP – 01 44 84 87 51
FSE.DR-IDF@dr-idf.travail.gouv.fr

Languedoc-Roussillon – Bien vieillir au travail

Le FSE a accompagné le projet de tutorat IRFA SUD visant à faciliter le transfert des compétences par des modes et processus innovants de coopération et de modélisation des savoirs. Il s'agit aussi de préfigurer des organisations de travail et des équipements matériels qui réduisent la pénibilité des tâches pour l'ensemble des travailleurs des secteurs ciblés (BTP Propreté et aide à domicile) afin qu'il soit possible de « bien vieillir au travail » et « d'attirer » plus facilement les jeunes hommes et femmes vers ces filières. Le Partenariat inclut des organismes de formations représentant les secteurs d'activités concernés (AREF BTP, FAF Propreté, Uniformation, Opcalia).

Service du FSE de la DRTEFP – 03 80 76 29 08
FSE.DR-BOURG@dr-bourg.travail.gouv.fr

INTEGRER LES PERSONNES HANDICAPEES

L'intégration des personnes handicapées est l'une des priorités transversales du FSE. L'objectif principal est de leur ouvrir un accès à un emploi ordinaire. Le bas niveau de qualification et l'âge élevé des personnes handicapées constituent en effet souvent des facteurs aggravants qui expliquent les difficultés d'emploi de cette population.

- **Exemples d'actions soutenues par le FSE en France**

Bretagne – Projet d'intégration par l'action culturelle

Le FSE soutient le projet « Acte toi ! » porté par le Théâtre de la Chimère qui a pour objet d'accompagner les non-voyants, malvoyants et malentendants dans le cadre d'un parcours de formation pour devenir acteurs – animateurs de l'action culturelle. Un théâtre itinérant mis en place en 2008 vise l'inclusion sociale de personnes handicapées autour d'un projet artistique allant des répétitions aux représentations. Les retombées sont positives en termes d'accès au milieu professionnel, d'accès à des formations ou à des emplois adaptés

Service du FSE de la DRTEFP – 02 23 42 30 30
FSE.DR-BRETAG@dr-bretag.travail.gouv.fr

Aquitaine – Création d'un service d'accompagnement spécifique

En Lot-et-Garonne, le FSE co-finance à hauteur de 50% sur la période 2007-2013 un service d'accompagnement professionnel spécifique des personnes en situation de handicap psychique qui n'existait pas dans ce département. Ce service a été créé par l'association ARI Insertion, dans le cadre du Plan Départemental d'Insertion des Travailleurs Handicapés du Lot-et-Garonne (PDITH 47). Les actions d'ARI Insertion, conduites par une équipe interdisciplinaire, ont permis entre 2007 et 2009 de prendre en main l'accompagnement sur 24 mois de 106 personnes en situation reconnue de handicap psychique.

Service du FSE de la DRTEFP – 05 56 99 96 46
FSE.DR-AQUIT@travail.gouv.fr

Auvergne – formation qualifiante médico-psychologique en contrat aidé

Le FSE a entrepris de co-financer une formation qualifiante médico-psychologique en contrat aidé. Douze participants du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) de la Communauté d'agglomération du bassin d'Aurillac, dont onze femmes et six jeunes de moins de 26 ans, ont débuté le 1er septembre 2009 ce parcours de formation de 18 mois avec un emploi à la clé. Ce projet est réalisé en partenariat avec l'Adapei du Cantal, une association qui prend en charge les personnes déficientes mentales et se prépare, à échéance 2011, à recruter plus de vingt aides médico-psychologiques .

Service du FSE de la DRTEFP – 04 73 43 14 59
FSE.DR-AUVER@dr-auver.travail.gouv.fr